

## **REGLEMENT DU GRAND JEU STANBRIDGE**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

La Société STANBRIDGE TPH, Société Anonyme au Capital de 16 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 424 167 120, dont le siège social est situé, 62 Rue Berthie Albrecht 94400 Vitry-sur-Seine agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité dudit siège, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « GRAND JEU STANBRIDGE » accessible sur une page Internet dédiée du site <http://www.stanbridge.fr/jeu.asp>

### **ARTICLE 2 : INSCRIPTION**

Le jeu se déroule du 09 décembre 2011 à 12h00 (heure française) au 14 décembre 2012 à 12h00 (heure française). Il est ouvert à toute personne physique, résidant en France Métropolitaine (y compris la Corse), disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse de courriel valide, à l'exclusion des membres des Sociétés ayant participé à l'organisation du jeu, et des membres des familles de l'ensemble de ces personnes (ascendants, descendants, époux et concubins).

Les gagnants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation par voie postale est exclue.

### **ARTICLE 3 : DOTATIONS**

Sont à gagner : 7 chèques cadeaux d'une valeur de 200,00€ chacun par mois (valable 1 an sur toute la collection STANBRIDGE BY et Ligne Premium (hors soldes), dans toutes les boutiques (hors boutiques outlet) et sur <http://www.stanbridge.fr> (hors <http://www.bisbrand.com>).



Les gagnants recevront les lots par adresse électronique à l'adresse électronique qu'ils auront indiquée sur le formulaire prévu à cet effet sur le site.

La participation sera considérée comme nulle et le lot non distribué en cas d'enregistrement ou adresse électronique incomplet(e) et/ou faux(se).

Il ne pourra être attribué qu'une seule dotation par foyer (même adresse e-mail) pendant toute la durée de l'opération.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Du fait de leur participation au jeu, les participants autorisent à utiliser leur nom, prénom, et leur contribution, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 7 ci-dessous, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu.

#### **ARTICLE 4 : PRINCIPE DU JEU**

Pour participer au jeu, les internautes doivent donner leur adresse électronique sur un formulaire prévu à cet effet sur le site. Cette information est obligatoire pour participer au jeu.

Pour jouer, il suffit de cliquer sur le Look de son choix, renseigner son adresse électronique et valider le formulaire.

#### **ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ**

La société STANBRIDGE TPH se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours de la détermination des gagnants. La société STANBRIDGE TPH se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

La société STANBRIDGE TPH ne peut être tenue pour responsable du fait d'une erreur d'acheminement des courriers ou des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration.



La société STANBRIDGE TPH n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la conformité, la qualité des lots gagnés.

La société STANBRIDGE TPH ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à l'occasion de l'utilisation et/ou de la jouissance du lot gagné.

La société STANBRIDGE TPH, rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site <http://www.stanbridge.fr>. Et notamment la responsabilité de la société STANBRIDGE TPH, ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique. Plus particulièrement la société STANBRIDGE TPH, ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. La société STANBRIDGE TPH, ne saurait davantage être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site <http://www.stanbridge.fr> ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

## **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Les frais engagés pour la participation au présent jeu via internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à : STANBRIDGE TPH – GRAND JEU STANBRIDGE - 62 Rue Berthie Albrecht 94400 Vitry-sur-Seine.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

### Remboursement des frais de participation :

Les frais sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du règlement soit 0,091 € TTC la 1ère minute puis 0,033 € TTC /minute pour un temps de connexion de 1 minutes, soit un total forfaitaire et définitif de 0,033 € TTC.

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion pourront être remboursés au tarif lent et en vigueur sur simple



demande. Un seul remboursement des frais (de connexion ou d'affranchissement) pourra être effectué par foyer (même adresse e-mail).

Conditions de remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier du remboursement de ses participations, le joueur devra joindre à sa demande :

Son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique

une photocopie de sa carte d'identité

la date et l'heure de sa participation

son identifiant et son mot de passe

dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les demandes de remboursement ou du présent règlement seront honorées dans un délai moyen de deux mois. Toutes réclamations concernant le remboursement des frais de participation devront être adressées à l'adresse du jeu avant un délai d'un mois à l'issue du jeu. Passé ce délai, les réclamations ne pourront pas être traitées.

**ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse : [contact@stanbridge.fr](mailto:contact@stanbridge.fr).



Les Sociétés sont les seules destinataires des informations nominatives.

### **ARTICLE 8 : RESPECT DU REGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

Toute identification d'identité ou de coordonnées fausses ou incomplètes entraînera l'élimination immédiate de son auteur.

Toutes difficultés relatives à l'interprétation du règlement seront tranchées par le Tribunal et ses décisions seront sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou orale concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du jeu et/ou de l'offre de remboursement ou la liste des gagnants.

### **ARTICLE 9 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement est déposé chez Maître Jean-Louis HAUGUEL, Huissier de justice au 14 rue du Faubourg Saint Honoré à PARIS 8<sup>ème</sup>. Il est disponible sur le site <http://www.stanbridge.fr>

